

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 août 2024

2 nouveaux cas de chikungunya à La Réunion (mise à jour)

L'ARS La Réunion confirme deux nouveaux cas autochtones de chikungunya, après confirmation du centre national de référence associé du CHU Nord.

Il s'agit de personnes de l'entourage du premier cas et résidant dans le même quartier de Saint-Gilles-les-Bains.

Depuis le 23 août, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'Agence sont très mobilisées : sensibilisation des habitants du quartier et traitements autour des domiciles.

L'ARS La Réunion invite la population, et particulièrement les habitants de Saint-Gilles-les-Bains, à se protéger des piqûres de moustique et à consulter un médecin en cas de symptômes.

Les actions mises en œuvre par l'ARS

Le niveau de risque épidémique n'étant pas modifié par ces nouveaux résultats, l'ARS La Réunion poursuit les actions de lutte anti-vectorielle entamées le 23 août dans le quartier concerné, en lien avec la commune :

- incitation à consulter un médecin en cas de symptômes et à réaliser des analyses par les laboratoires,
- élimination des gîtes larvaires (nids à moustiques) autour du domicile,
- réalisation de traitements insecticides,
- sensibilisation des habitants aux gestes de prévention,
- distribution de répulsifs aux publics prioritaires

Les professionnels de santé du secteur concerné et les services d'urgences ont été de nouveau sensibilisés.

Recommandations à la population

Comme la dengue, le chikungunya est une maladie transmise par les moustiques. Tout le monde peut être concerné : nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées.

La population, et particulièrement les habitants de Saint-Gilles-les-Bains, est encouragée à appliquer les mesures de prévention au quotidien pour lutter contre la propagation du virus :

- **Éliminer les lieux où les moustiques peuvent pondre leurs œufs**

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans des récipients et objets contenant de l'eau situés autour de la maison.

Pour lutter contre les moustiques, il faut supprimer à son domicile les gîtes larvaires (nids à moustiques) toutes les semaines :

- jeter ou vider les coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plantes retenant l'eau...
- rendre inaccessible aux moustiques les dispositifs de stockage d'eau (installation de moustiquaire ou tissus...)
- traiter ou vider les piscines non utilisées
- ...

- **Se protéger des piqûres de moustique** (sprays anti-moustiques, moustiquaires pour les enfants et personnes alitées, diffuseurs/serpentins, vêtements longs...)



Consulter son médecin traitant en cas de symptômes (fortes fièvres, douleurs articulaires, maux de tête, grosse fatigue...) et continuer à se protéger contre les piqûres de moustique

Si vous êtes malade, afin de prévenir les formes graves de la maladie :

- surveillez votre état de santé,
- consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
- rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé.

Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur le site de l'ARS :

[Moustiques & maladies | Agence Régionale de Santé La Réunion \(sante.fr\)](https://sante.fr)

Contactez le numéro vert Prévention, infos, conseils :

0 800 110 000

(appel gratuit depuis un poste fixe)